

Nous, Maire de la Commune de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6-1,

Vu le code de la Voirie Routière

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre 1-huitième partie-signalisation temporaire,

Vu l'arrêté n°550/2023 du 18 octobre 2023 portant délégation de pouvoir à Mme FARINEAUX

Vu la demande de prolongation de la société **CONTROLE ET MAINTENANCE** en date du 30 septembre 2025,

Considérant qu'il y a lieu, de prolonger la durée des travaux et de réglementer, à cette occasion la circulation et le stationnement pendant la durée des travaux pour des raisons de sécurité publique.

ARRETONS

Article 1 : l'arrêté N° 498/2025 est prolongé jusqu'au **18 octobre 2025 inclus**.

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté précité demeurent inchangés et restent applicables dans l'emprise du chantier situé face au 12 rue Edouard Branly et intersection rue Vauban.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la ville de Saint-André-Lez-Lille est chargée de l'exécution de présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :

Mme la Commandante de la Police Nationale de La Madeleine,

M. le Chef de Service de la Police Municipale de Saint André-LEZ-LILLE

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- M. le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- M. le Directeur de la Société ILEVIA BP 1009 59700 MARCQ-EN-BAROEUL
- M. le Chef du détachement des Sapeurs-Pompiers de MARCQ-EN-BAROEUL.
- M. le Chef du détachement des Sapeurs-Pompiers de SAINT ANDRE-LEZ-LILLE
- M. le Directeur du service des Déchets Ménagers de la MEL
- M. le Directeur de la Société NICOLLIN -8 avenue Industrielle – 59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE
- M. le Directeur de la Société CONTROLE ET MAINTENANCE – Boulevard de la Côte aux Pigeons –ZI des Vauguilletes- 89100 SENS.

Fait à SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, le 7 OCT. 2025



PP Pour le Maire, par délégation

Joséphine FARINEAUX

Adjointe au Maire,
Chargée de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité

Certifié exécutoire par le Maire de SAINT ANDRE-LEZ-LILLE,
Compte tenu de la publication le 7 OCT. 2025